

COVID et EPS : Protocole sanitaire pour l'EPS à compter du 02 novembre 2020

Règles à respecter en cours d'EPS

1- Port du masque et distanciation physique

Les élèves doivent porter leur masque correctement positionné pendant les cours d'EPS.

Quand le port du masque est impossible en raison de l'intensité de l'effort, le strict respect d'une distance d'au moins deux mètres doit alors être assuré. Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, pareurs..) doivent porter leur masque et respecter, dans la mesure du possible, la distance d'un mètre, définie pour les personnes en position statique.

2- Vestiaires et sanitaires fermés

Les élèves doivent venir en tenue pour éviter d'aller aux vestiaires.

Prévoir une gourde ou une bouteille pour s'hydrater pendant les cours sans aller aux sanitaires.

3- Aération des salles

Les cours d'EPS se dérouleront avec les portes ouvertes pour aérer

4- Gestes barrières

Lavage des mains régulier

Désinfection régulière du matériel

Aménagements de la pratique en fonction des activités physiques pour respecter les consignes sanitaires.

1- Programmation modifiée

Dans un contexte sanitaire ayant conduit à un nouveau confinement, les activités, qui impliquent des contacts directs entre élèves sont reportées.

2-Demi-classes

Les activités en gymnase se dérouleront en demi-groupe.

Les parents, les élèves, les CPE et Madame la proviseure seront informés avec précision du calendrier et des groupes présents en EPS.

Activités maintenues permettant une distance suffisante entre les élèves :

En classe complète :

Athlétisme au stade

En demi-classe (cours quinzaine) :

Badminton

Escalade

Musculation

Volleyball